

Plan du tableau de tri et de conservation

6.1. Planification des déplacements

6.2. Régulation de la circulation

6.3. Transports en commun

6.3.1. Réseau

6.3.2. Transport scolaire

6.4. Transport individuel

6.4.1. Taxi

6.4.2. Véhicule mis à disposition

Id.	Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
6.1. PLANIFICATION DES DÉPLACEMENTS				
610/02	Plan local de déplacements, plan cyclable, plan de déplacements d'entreprises ou inter-entreprises, plan pédestre.	Validité	V	
6.2. RÉGULATION DE LA CIRCULATION				
620/01	Plan de circulation.	Validité	V	
620/02	Plan ou schéma directeur de jalonnement (véhicules et piétons) : études, schémas, fiches d'implantation.	Validité	V	
620/03	Régulation centralisée : - procédures ;	Validité	V	
620/04	- statistiques sur le trafic ;	1 an	T	<u>Tri</u> : verser les documents récapitulatifs.
620/05	- rapport d'incidents.	1 an	T	<u>Tri</u> : qualitatif.
620/06	Enquêtes et études sur les modes de déplacement, statistiques, rapports.	1 an	V	
620/07	Comptage routier..	1 an	D	
620/08	Accidentologie : études, rapports.	5 ans	V	
620/09	Relations avec les usagers et les associations : correspondance.	5 ans	T	<u>Tri</u> : qualitatif.
6.3. TRANSPORTS EN COMMUN				
6.3.1. Réseau				
631/01	Conception et création de lignes de bus, de tramway, de métro, implantation de gares : étude d'impact et de faisabilité.	10 ans	V	
6.3.2. Transport scolaire				
632/01	Inscription des élèves : listes et dossiers de demande (formulaire, copie du livret de famille, justificatif de domicile), attestation de prise en charge.	2 ans	D	
632/02	Liste des élèves effectivement pris en charge.	10 ans	D	<u>Justif. DUA</u> : il s'agit d'une pièce justificative de dépense.

Id.	Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
6.4. TRANSPORT INDIVIDUEL				
6.4.1. Taxi				
641/01	Dossier individuel de chauffeur : carte professionnelle délivrée par la préfecture, certificat préfectoral d'aptitude médicale, attestation de suivi de formation, justificatif de domicile, attestation d'assurance, permis de conduire, documents relatifs à la discipline (arrêtés de mesures individuelles, copie des contraventions, procédure répression des fraudes), etc.	Validité	D	
641/02	Dossier « voiture » ou de suivi d'une licence taxi : historique des titulaires successifs, assurance, carte grise, impôts, contrôle technique, transfert de matériel, arrêté de délivrance de la licence, autorisation de stationnement.	Validité	D	
641/03	Commission communale des taxis : procès-verbal.	1 an	V	
641/04	Règlement de l'industrie du taxi : arrêté.	Validité	V	
6.4.2. Véhicule mis à disposition				
	Dossier de prêt (contrat, justificatif, correspondance) :			
642/01	- à titre gratuit ;	1 an	D	
642/02	- à titre onéreux.	10 ans	D	